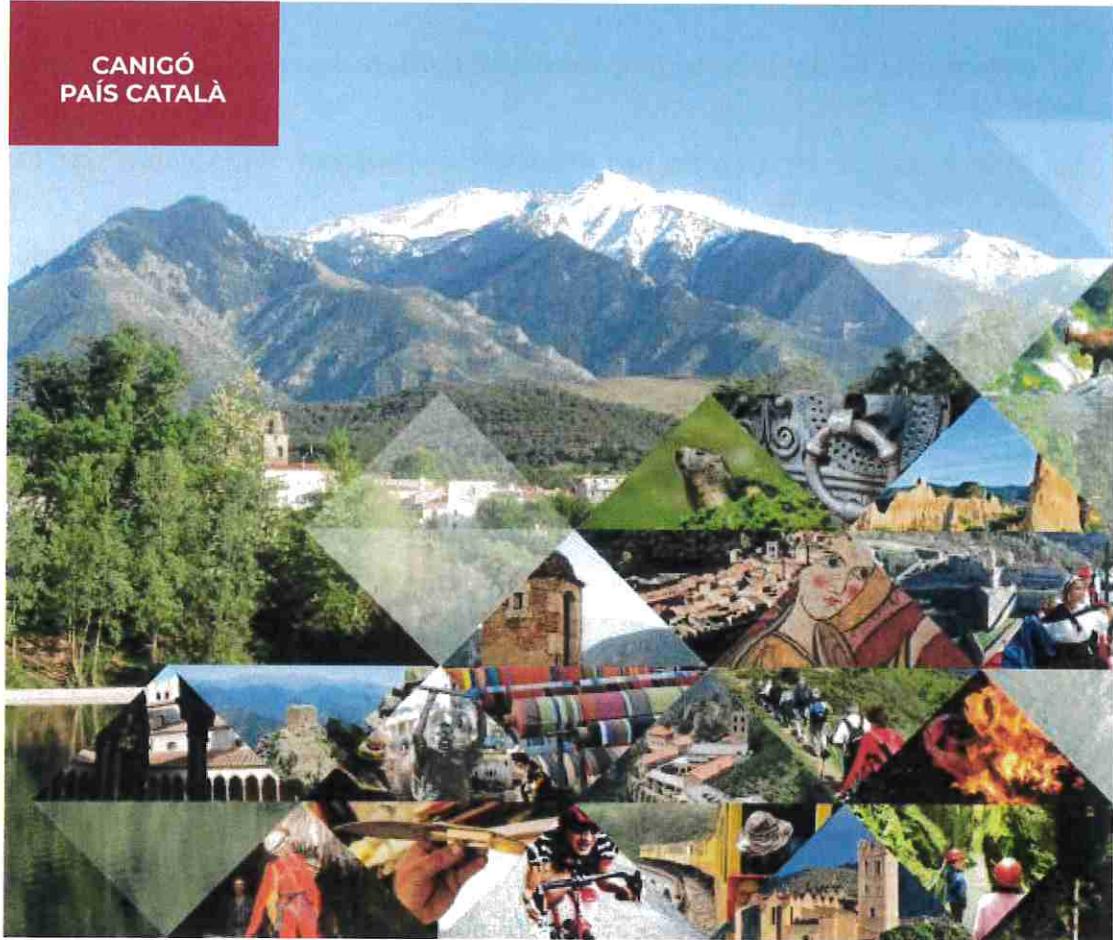


Date de transmission de l'acte: 16/01/2026

Date de reception de l'AR: 16/01/2026

066-246600415-CC\_001\_2026-CC

AGED I



## CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE

### Canigó – País Català

2023 - 2027



Le **Conseil Régional Occitanie** représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le **Conseil Départemental** des Pyrénées Orientales, représenté par Madame Hermeline MALHERBE, sa Présidente

Le **Syndicat Mixte Canigó Grand Site** représenté par Madame Aude Vivès, Présidente de la Commission Destination touristique

La **Communauté de Communes du Haut-Vallespir-Sud Canigó** représentée par Monsieur Claude Ferrer, Président,

La **Communauté de Communes Conflent-Canigó** représentée par Monsieur Jean Louis Jallat, Président,

La **Communauté de Communes Roussillon-Conflent** représentée par Monsieur Robert Olive, Président,

**L'agence d'attractivité Amélie – País Català** représentée par Madame Marie Costa, Présidente,

**L'office de Tourisme Conflent-Canigó**, représenté par Monsieur Jean Louis Jallat, Président,

**L'office de Tourisme Roussillon-Conflent** représenté par Monsieur Jacques Garsau, Président,

Considérant :

- le cadre règlementaire mis en place par la Région,
- la référence au 1<sup>er</sup> contrat GSO,
- le contrat cadre de partenariat de la Destination signé à Rodès en 2023
- le projet GSF 2025-2032
- le CODEST – COPIL GSO du 28/02/25 lors duquel le projet d'avenant au contrat a été validé par les parties prenantes.

Il est convenu ce qui suit :

#### **Préambule :**

La politique Grands Sites Occitanie Sud de France vise à promouvoir et accompagner les sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui concourent de façon majeure à la qualité et à l'identité des territoires et de la destination.

La Région Occitanie a lancé un appel à projet Grands Sites Occitanie dont le règlement a été adopté lors de la Commission Permanente du 7 juillet 2017 (délibération n° CP/2017-JUILL/14.14).

Un Grand Site Occitanie est un lieu de forte notoriété doté d'un patrimoine architectural et/ou naturel remarquable ou d'un site culturel (événementiel culturel pérenne) de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composante(s) à caractère exceptionnel (dit cœur emblématique du grand site).

La démarche « Grands Sites Occitanie » s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire en invitant les candidats à formaliser un projet stratégique transversal à 5 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement, savoir-faire locaux, ...) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre.

Les objectifs principaux sont de pérenniser et de créer des emplois en stimulant l'activité au sein des territoires, de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie, d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine, de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité et de préserver la qualité de vie des habitants.

Le projet de chaque Grand Site Occitanie doit s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation en lien avec les stratégies des territoires et de la Région (SRDTL)

Ce contrat actualise et complète la stratégie partagée du territoire du GSO pour la période 2023-2027.

## ARTICLE 1 - Objet :

Le présent contrat a pour objet :

- d'organiser le partenariat entre la Région, le Département des Pyrénées Orientales, et le Grand Site Occitanie Canigó - País Català ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ».
- d'identifier les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.
- de définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 5 ans, indiquant les principaux investissements.

Ce contrat fait l'objet de coordination avec les autres processus de contractualisation (notamment contrats territoriaux, Bourgs Centres et Politique de la Ville) et démarches en cours (politique culturelle, Unesco, plan littoral 21, plan Montagne ...) afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées par les porteurs de projets.

## ARTICLE 2 Constitution du Grand Site Occitanie Canigó – País Català



- **Périmètre d'influence Grand Site Occitanie** : Le périmètre recouvre celui de la Destination Canigó Grand Site (80 communes) organisée autour du massif du Canigó et de ses balcons et des 3 communautés de communes Conflent Canigó, Haut Vallespir et Roussillon Conflent, intégrant l'ensemble des communes labellisées Grand Site de France « massif et balcons du Canigó ».
- **Cœur patrimonial du Grand Site de France** « massif du Canigó » : il recouvre les 61 communes proposées au renouvellement du label 2024 - 2032 organisé autour du site classé du massif du Canigó (23 212 ha)
- **Cœurs emblématiques du Grand Site Occitanie** :
  - **Arles-sur-Tech** et **Prats-de-Mollo-la-Preste** en tant que « Sites Patrimoniaux Remarquables » (loi LCAP)
  - **Villefranche-de-Conflent** en tant que cité inscrite au patrimoine mondial de l'humanité dans le cadre du bien en série Vauban (projet de SPR en cours de réflexion avec ABF)
  - **Le site des Orgues** site classé des monuments naturels depuis 1981 dans le cadre de la loi du 02 mai 1930
  - les **villages présentant une valeur patrimoniale remarquable** susceptibles de justifier un engagement dans une démarche de gestion ou valorisation de type « Plan de Délimitation des Abords - PDA », « Site Patrimonial Remarquable - SPR » ou PLU patrimonial (Eus, Evol, Palalda), les villages labellisés « Petite Cité de Caractère » (Prats-de-Mollo, Ille-sur-Têt, Mosset).
- **Lieux de visite majeurs** : points d'intérêts principaux du territoire (2024) :

Typologie du site	Nom du site	Localisation	Gestion	Nb. Entrées
<b>Sites culturels</b>	<b>Abbaye Saint-Michel-de-Cuixà</b>	Codalet	Associative	23500
	<b>Abbaye Saint-Martin-du-Canigó</b>	Casteil	Associative	24277
	<b>Abbaye Sainte-Marie</b>	Arles-sur-Tech	Communale	10875
	<b>Prieuré de Serrabona</b>	Boule-d'Amont	Départementale	15662
	<b>Fort Liberia Unesco</b>	Villefranche-de-Conflent	Privée	44000
	<b>Remparts de Villefranche-de-Conflent Unesco</b>	Villefranche-de-Conflent	Communale	38071
	<b>Fort Lagarde</b>	Prats-de-Mollo-La-Preste	Communale	10875
<b>Sites Naturels</b>	<b>Musée Château de Belesta</b>	Belesta	Communale	5942
	<b>Orgues-d'Ille</b>	Ille-sur-Tet	Communale	143594
	<b>Grottes des Canalettes</b>	Villefranche-de-Conflent	Privée	86291
	<b>Gorges de la Carança</b>	Thuès-Entre-Valls	Communale	35000
<b>Parc à thème</b>	<b>Pic du Canigó</b>	Vernet-les-Bains	SMCGS	30 000
	<b>Parc Animalier</b>	Casteil	Privée	35000
<b>Autre</b>	<b>Train jaune</b>		SNCF	200000
<b>Stations thermales</b>	<b>Amélie-les-Bains</b>	Amélie-les-Bains	Chaîne thermique du soleil	23351
	<b>Vernet-les-Bains</b>	Vernet-les-Bains	Val Vital sources de bienfaits	2352
	<b>Molitg-les-Bains</b>	Molitg-les-Bains	Chaîne thermique du soleil	5332
	<b>La Preste</b>	La Preste	Chaîne thermique du soleil	2019

### **ARTICLE 3 – Synthèse du projet stratégique sur le cœur emblématique et sur la zone d'influence territoriale du Grand Site Occitanie Canigó – País Català :**

---

D'un relief spectaculaire, le Canigó donne l'impression d'être détaché du reste de la chaîne des Pyrénées. Sa situation singulière qui s'élève avec vigueur au-dessus de la plaine du Roussillon, rappelle d'autres montagnes emblématiques telles le Mont Olympe en Grèce ou l'Etna en Italie. Le Canigó est bien plus qu'un pic ou un massif et fédère, par-delà les frontières, les habitants de tout un peuple, le peuple catalan, qui le considère comme sa montagne sacrée.

De fait, l'attrait pour cette montagne et sa forte notoriété justifient son classement parmi les Grands Sites de France dont la démarche, initiée au début des années 2000 a permis de rétablir progressivement l'équilibre fragile entre préservation et fréquentation. Dans la lignée de l'obtention du label Grand Site de France en 2012, les élus du territoire ont souhaité faire du Canigó une destination écotouristique à part entière, moteur de l'attractivité et l'économie de l'arrière-pays catalan compris entre les stations de ski et les stations balnéaires. C'est ainsi qu'un nouveau périmètre touristique à l'échelle de la destination Canigó et des Communautés de communes s'est mis en place, posant les bases d'un nouveau partenariat territorial entre le Syndicat mixte Canigó Grand Site, les EPCI, les Offices de Tourisme, l'ensemble des socio-professionnels et des partenaires institutionnels ou territoriaux (Pays d'Art et d'Histoire, ADT,...).

L'ambition commune portée à l'échelle de la destination repose sur les axes suivants défini dans le projet de Grand Site de France 2025 – 2032 :

- La **préservation et valorisation des paysages et des patrimoines** constitutifs de l'identité du territoire.
- La **gestion des flux de fréquentation** en agissant de manière plus structurelle sur la diffusion et répartition des flux,
- La **contribution du projet patrimonial au développement durable du territoire** en veillant à ce qu'il soit générateur de retombées économiques et sociales pour les habitants et les acteurs locaux qui y vivent et y travaillent.

#### **Un projet bâti sur un socle de valeurs partagées....**

Le Comité de Destination Canigó – País Català est le garant de la structuration et de la promotion d'une Destination touristique respectueuse de valeurs fondamentales, et d'orientations stratégiques précisées ci-après :

#### **=> Les Valeurs :**

- **Un étendard : El Canigó, montagne sacrée des catalans.**

La destination tisse son partenariat autour d'un thème patrimonial fédérateur : Le Canigó, montagne sacrée des catalans.

- **Respect et valorisation des labels territoriaux existants :**

Les partenaires de la Destination Canigó – País Català privilégient un développement touristique en accord avec les valeurs portées par les labels territoriaux du GSF, PNR, PAHs, UNESCO.

Ces valeurs reposent sur la mise en avant de l'esprit des lieux et l'expérience du lieu, la préservation dynamique, l'accueil et le partage, la mise en valeur du site, la simplicité volontaire ainsi que l'économie et le développement durable pour un développement économique du territoire.

- **Appui aux valeurs constitutives de la marque :**

Les partenaires de la Destination Canigó – País Català soutiennent la logique de marque engagée avec les acteurs touristiques.

Cette démarche s'est concrétisée par la réalisation d'un guide précisant les valeurs communes portées par la marque et les techniques permettant à chacun de les décliner

A G E D I  
dans leur activité propre.

Autour d'une mise en récit (storytelling) de la Destination, 3 axes de valeurs ont été identifiés :

- o La Catalanité, identité, culture et art de vivre partagé.
- o El Canigó, Montagne sacrée, cœur battant du País Català
- o Un absolu de nature

### **==> Les orientations stratégiques :**

La stratégie touristique de la Destination est issue d'un long processus de construction collective qui repose sur les principes fondamentaux ci-après :

#### **• L'exigence d'un standard de qualité international :**

Les Offices de tourisme proposent dans le cadre de la Destination une sélection de leur offre touristique répondant aux standards des attentes des clientèles internationales. Cette offre qualifiée est à minima d'intérêt régional et répond ainsi aux critères requis pour être valorisée dans le cadre du contrat de destination Pyrénées 2022/25.

Les prestataires ne présentant pas les prérequis suffisants pour être sélectionnés seront accompagnés pour se mettre à niveau.

#### **• La valorisation d'une offre touristique durable et responsable :**

Cette offre maille l'ensemble de la destination et s'organise en 4 filières principales :

- Le tourisme de nature
- Le bien-être et le thermalisme
- Le tourisme patrimonial et culturel
- Les savoir-faire.

Elle répond aux alternatives proposées par l'écotourisme, le slow tourisme, le tourisme Expérientiel, l'agritourisme et s'inscrit dans les valeurs portées par la destination.

#### **• Un prérequis : la qualification des éléments constitutifs de l'offre :**

Afin de conforter la Destination dans sa dimension d'excellence, Les partenaires de la Destination Canigó – País Català souhaitent insuffler une dynamique conduisant à la qualification des éléments constitutifs de l'offre.

#### **-L'hébergement :**

Les partenaires de la Destination Canigó – País Català, le CoDest, restent attentifs à la qualification de l'offre d'hébergement marchand et à l'implication de l'hébergement non marchand dans l'économie locale.

#### **-La restauration :**

Les partenaires de la Destination Canigó – País Català appellent à une dynamisation de la production locale et de la gastronomie Catalane dans les établissements de la Destination.

#### **-Les savoir-faire agricoles et artisanaux :**

Considérant que ces savoir-faire sont des marqueurs de l'identité locale, les partenaires de la Destination Canigó – País Català souhaitent accroître leur visibilité.

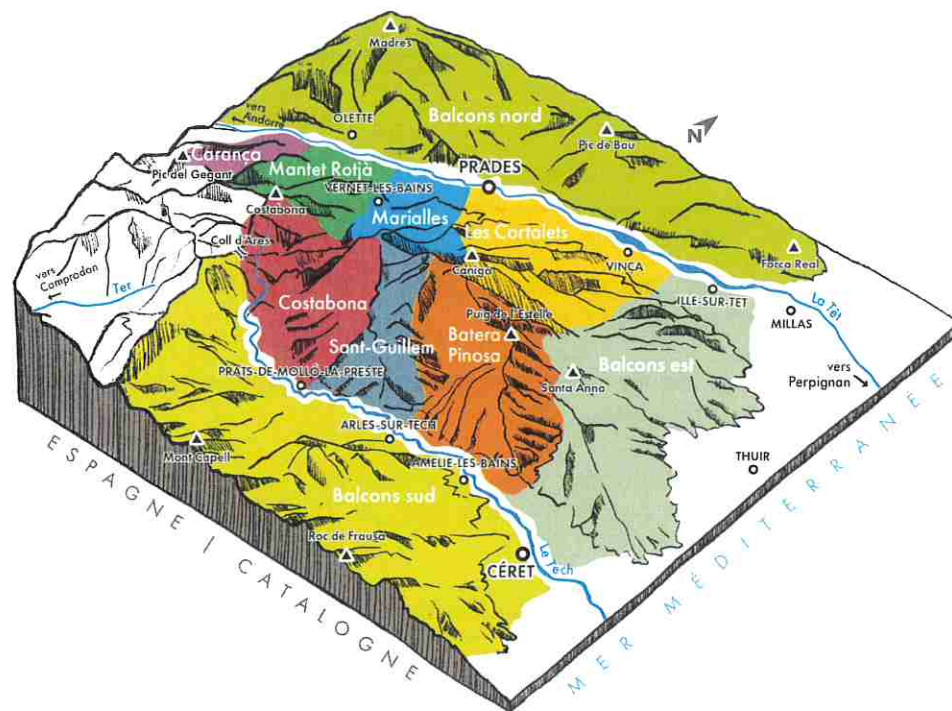
#### **-Les sites patrimoniaux naturels et culturels :**

Ils constituent la richesse de la destination.

#### **• L'organisation paysagère de la destination :**

Les partenaires de la Destination Canigó – País Català approuvent une organisation spatiale de la destination autour des entités paysagères organisées en secteurs d'accueil :

- Entité « Massif du Canigó » décliné en 7 secteurs d'accueil : Costabona, Sant Guillem, Batera-Pinosa, Cortalets, Marialles, Rotjà-Mantet et Carança
- Entité « Balcons du Canigó » décliné en 3 secteurs d'accueil : Balcons nord, Balcons est, balcons sud



• **La signature de la Destination :**

Les partenaires de la Destination Canigó – País Català s'accordent à faire promouvoir le plus largement, la signature de la destination « Canigó, montagne sacrée des Catalans ».

• **Une zone de chalandise prioritaire : L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée**

La Destination se situe au cœur de cette Eurorégion : - 7 millions d'habitants / - 3 Métropoles : Montpellier / Toulouse / Barcelone.

Les actions partenariales seront menées prioritairement sur ce périmètre.

Des actions hors euro-région restent possibles en partenariat (selon les thématiques) avec l'ADT 66 / La Région...

• **L'observation touristique :**

Les partenaires de la Destination Canigó – País Català souhaitent doter la Destination d'outils d'observations et d'aides à la décision

• **La mobilisation des habitants :**

Habiter mieux et ensemble le territoire reste le but ultime des efforts fournis par les partenaires de la Destination Canigó – País Català.

Les actions mobilisant les habitants autour de ces valeurs partagées seront privilégiées (greeters, cartes ambassadeurs, bénévolat...)

**==> La stratégie en trois axes :**

Ces orientations se déclineront plus particulièrement au sein de 3 stratégies complémentaires :

**Axe 1 : Animer et fédérer les acteurs de la Destination autour des valeurs et actions communes**

Trois orientations :

**1.1. Piloter le partenariat de Destination et le label Grand Site de la Région Occitanie :**

- Animation du CODEST
- Comitologie du GSO
- Définition d'un programme annuel d'actions mutualisées
- Réflexion sur la pérennisation du partenariat- ...

**1.2. Animer et fédérer les acteurs clés de la Destination :**

- Animation territoriale des OTI

- Animation territoriale du SMC GS (comités de secteurs)

- ...

### **1.3. Nouer des partenariats et des coopérations au service de la Destination :**

- ADT
- CRTL
- Agence des Pyrénées
- PAH, Pnr, FRNC,
- ...

## **Axe 2 : Structurer et qualifier l'offre d'accueil et de découverte de la Destination Canigó - País Català**

Trois orientations :

### **2.1. Organisation de la découverte du territoire et de l'accueil du public à l'échelle de la Destination :**

- Signalétique routière
- Maillage pôles d'accueil (info locale et pratique)
- Animation du SADI et du schéma d'accueil du public
- Démarches balcons
- ...

### **2.2. Gestion et observation des flux de fréquentation :**

- Observation des flux (G2A, flux vision, étude zone cœur, HeritAdapt, thèse ...)
- Gestion des flux de fréquentation
- Dispositif « incendie »
- ...

### **2.3. Renforcement des mobilités douces et décarbonées :**

- Schéma directeur des sentiers (requalification du réseau de sentiers)
- Structurer l'offre de découverte du territoire à vélo (stratégie Canigó à vélo)
- Promouvoir l'offre de transport alternative à la voiture individuelle (AMI GSO, ...)
- ...

### **2.4. Qualification de l'offre de la Destination :**

- Démarche qualification des OT (classement, labels, ...)
- Démarches filières (tourisme de nature, bien-être et thermalisme, tourisme patrimonial et culturel, savoir-faire)
- ...

### **2.5. Adaptation au changement climatique de l'offre touristique :**

- Participation démarches : projet en lien avec cette problématique ( HeritAdapt, intégration données sur vulnérabilités climatiques par l'observatoire de la fréquentation...)
- ...

## **Axe 3 : Valoriser la Destination Canigó - País Català dans le respect des patrimoines et des paysages**

### **3.1. Promotion de la Destination et de ses valeurs**

- Réflexion sur l'identité visuelle et graphique de la Destination
- Réflexion sur la protection de la marque Canigó
- Site web
- Réseaux sociaux
- Salons
- Événementiels (Torrefocs, lancement saison, festi-Conflent, Trobada, ...)
- ...

### **3.2. Valorisation et médiation des patrimoines et des paysages**

- Outils de médiation
- Sentiers d'interprétations
- Actions de sensibilisation (PAH, SMC GS, Pnr, ...)
- ...

### **3.3. Veiller à la prise en compte des enjeux de préservation dans les stratégies de communication du territoire**

- Veille numérique

Date de transmission de l'acte: 16/01/2026

Date de reception de l'AR: 16/01/2026

066-246600415-CC\_001\_2026-CC

- Campagnes de sensibilisation (eau, nature, déchets, incendie, ...)

- ...

#### ====> Les outils de gestion des cœurs emblématiques :

Outils de gestion pour un Cœur emblématique	Date d'obtention/réalisation	Prévu en action prioritaire dans feuille de route stratégique
Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP)	Arles-sur-Tech : ZPPAUP validée le 21 fév. 1994 Prats-de-Molló : ZPPAUP validée le 14 août 2003	A définir en n+1
Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine	NON Plan de paysage du GSF massif du Canigó (2018) Charte du mobilier d'accueil du GSF (2020)	A définir en n+1
RLP	NON	A définir en n+1
Règlement enseignes	NON	A définir en n+1
PDU pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages	NON	A définir en n+1
Schéma directeur signalétique touristique et patrimoniale	NON	A définir en n+1
Plan de gestion pour les sites naturels engagés dans une démarche GSF et état d'avancement pour les OGS	Site classé du massif du Canigó (23 212 ha) Label GSF « massif et balcons du Canigó » obtenu en 2012 renouvelé en 2018 et 2025 jusqu'en 2032	OUI

#### **ARTICLE 4 – Feuille de route (programme d'actions) du Grand Site Canigó - País Català sur la période 2023/2027 et méthodologie proposée :**

Afin de réaliser le projet stratégique, le GSO Grand Site Canigó - País Català établit une feuille de route prévisionnelle sur la période 2023/2027, présentée à titre indicatif en annexe 1.

Cette feuille de route fera l'objet d'une présentation annuelle à la Région et aux potentiels autres partenaires financiers (Département, Etat, Europe, ...). Le territoire présentera le bilan de l'année en cours et les priorités de l'année N+1, ainsi que les budgets prévisionnels afférents. Un document synthétique de ces présentations sera adressé à la Région en amont.

Une analyse par la Région et les autres partenaires financiers sera réalisée au regard des maquettes budgétaires et des dispositifs propres à chaque collectivité.

Par souci de cohérence globale, la feuille de route doit distinguer 2 volets :

- un volet investissement, en précisant les études/opérations sur les cœurs emblématiques et les lieux de visite majeurs,
- un volet sur le dispositif d'animation du GSO répondant à la stratégie globale.

Des études/opérations hors contrat GSO faisant appel à d'autres dispositifs de droit commun pourront être signalées si elles concourent à la cohérence d'ensemble.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un dépôt de dossier et d'une instruction spécifique.

Cf maquette feuille de route/programme d'actions à prendre en compte en annexe 1.

Et dispositif tourisme durable, responsable et solidaire - Grands principes voté à la Commission Permanente du 20 octobre 2023.

## **ARTICLE 5 - Organisation de la gouvernance du Grand Site Occitanie :**

**Collectivité, chef de file du « Grand Site Occitanie » :** Syndicat mixte Canigó Grand Site en tant qu'interlocuteur du comité de destination Canigó Grand Site réunissant les CC Conflent-Canigó, Roussillon-Conflent, Haut-Vallespir.

**Chef de projet de la collectivité :** Alain GENSANE en tant que coordonnateur référent du GSO.

### **Chefs de file techniques associés coordonnés par le syndicat mixte :**

- OT référent de 1ère catégorie d'intérêt régional d'Amélie-País Català
- OT référent de 1ere catégorie d'intérêt régional Conflent-Canigó

### **Equipe d'ingénierie dédiée à l'échelle du territoire :**

- Directeur du Smcgs,
- Coordonnateur référent du GSO
- Directrice de Pôle de la CC Roussillon-Conflent
- DGS de la CC Haut-Vallespir
- DGS de la CC Conflent-Canigó
- Directrice de l'OTI Conflent-Canigó
- Directrice de l'OT d'Amélie-País Català
- Directeur de l'ADT des Pyrénées Orientales
- Service Patrimoine CD66,
- Unité Tourisme CD66,
- DTT Région Occitanie,
- DCP, Région Occitanie

### **Partenaires associés :**

- CAUE des Pyrénées Orientales
- UDAP des Pyrénées Orientales
- DREAL Occitanie
- DDTM des Pyrénées Orientales
- Pnr des Pyrénées Catalanes
- Pays Pyrénées méditerranée
- Département des Pyrénées Orientales
- Gestionnaires des sites majeurs
- Région Occitanie

Le comité de pilotage du « Grand Site Occitanie » transversal est composé des représentants des structures signataires du contrat et associera l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par le projet (culture, tourisme, environnement, urbanisme...) à l'échelle locale, intercommunale, territoriale, départementale, régionale et nationale (DRAC, ABF, DREAL ...).

Il a pour objectif de fédérer les acteurs signataires du contrat autour d'un projet partagé et de définir, coordonner, suivre et évaluer les programmes d'actions définis.

## **ARTICLE 6 – Les obligations des « Grands Sites Occitanie »**

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site Canigó – País Català sont invités à s'engager dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » et à respecter les principes suivants :

### **6.1 - Obligations générales**

- Les membres du réseau « Grands Sites Occitanie » s'engageront à respecter le règlement intérieur du label et notamment :
- développer une dynamique de préservation, de valorisation et de médiation culturelle et patrimoniale du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » et des éléments constitutifs du caractère remarquable du site,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable touristique sur le site et son territoire environnant auquel il est naturellement lié,
- mettre en œuvre une démarche qualité partagée par l'ensemble des acteurs concernés, avec l'appui de la Région, pour toutes les composantes liées à la visite du site ou aux séjours dans le site et dans le territoire environnant,
- se doter d'une organisation appropriée du réceptif sur l'ensemble du territoire (Office de Tourisme 1<sup>ère</sup> catégorie, démarche qualité tourisme, labellisation tourisme handicaps),
- développer un réseau local d'ambassadeurs (acteurs touristiques, habitants...),
- mettre en œuvre une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement pour la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie »,
- participer aux actions du réseau régional « Grands Sites Occitanie » dans les domaines suivants : utilisation et respect de la charte graphique, démarches qualité, rencontres et formations (journées techniques, centre de ressources...), participation aux actions de promotion engagées par la Région et son opérateur, le Comité Régional du tourisme et à l'élaboration des outils correspondants (photothèque, vidéothèque, rédactionnels, banques de données), observatoire économique (communication des données qualifiées et indicateurs de suivi à l'observatoire régional..)
- établir une convention de partenariat (et la joindre en annexe) entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'office de tourisme 1<sup>ère</sup> catégorie référent et les autres OT 1<sup>ère</sup> catégorie sur la zone d'influence, définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet.

### **6.2 Obligations particulières**

#### **Les Offices de Tourisme référents des « Grands Sites Occitanie » devront :**

- maintenir les conditions d'éligibilité durant toute la durée du contrat,
- conduire les actions de communication et de promotion du site en partenariat et en cohérence avec celles menées aux échelons régional (Comité Régional du Tourisme), départemental (Comité Départemental du Tourisme) ou territorial (Parc naturel régional, Parc National des Pyrénées) ou autre territoire infra départemental qui dispose des arguments pour développer une stratégie de développement touristique en veillant à attribuer son appartenance géographique à la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et au département concerné,
- valoriser la marque « Grands Sites Occitanie » et l'ensemble du réseau régional en y faisant référence sur l'ensemble des supports de communication produit par le site (brochures d'information, lettres, enseignes, dossiers de presse...) et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- se doter d'une stratégie digitale, d'un site Internet multilingues performant et d'outils de mobilité, conformes au cahier des charges établi à l'échelon régional

- AGEDI
- en partenariat avec les partenaires départementaux (Comités Départementaux du Tourisme) et participer à une stratégie commune de fabrication, d'accès et d'utilisation des informations et des images (photos, vidéos...). Fournir les statistiques Google analytics au Comité Régional du Tourisme,
- animer les réseaux d'acteurs locaux qualifiés (notamment les hébergements classés, les restaurants labellisés, les prestataires agréés d'activités culturelles, sportives et touristiques) et en faire des ambassadeurs du label « Grands Sites Occitanie » : développement de stratégies et ateliers numériques, sensibilisation aux valeurs du label et diffusion des outils de communication «Grands Sites Occitanie »
  - fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie » chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional,
  - s'inscrire dans une démarche de qualité et de professionnalisme, et pour les aménagements d'OT et d'espaces d'interprétation, en s'appuyant sur les principes directeurs régionaux,
  - promouvoir auprès des visiteurs de l'Office de Tourisme, les autres « Grands Sites Occitanie » et les territoires environnants par :
    - l'accueil et l'animation d'un espace dédié aux autres « Grands Sites Occitanie» de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, mais aussi les arguments culturels, touristiques et les événementiels des territoires concernés,
    - la sensibilisation et la formation du personnel d'accueil pour être en capacité de répondre à toute demande d'information relative à ces sites et de susciter l'envie de les découvrir.

**Les lieux de visite (sites historiques ou musées) majeurs identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :**

- pour les cas particuliers de lieux de visite, hors périmètre GSO, prévoir une convention de partenariat.
- s'engager dans le plan qualité régional,
- fournir les indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie », (dont fréquentations et statistiques Google analytics) à l'observatoire régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- sensibiliser le personnel d'accueil pour inciter les visiteurs à découvrir l'offre culturelle de proximité et les autres « Grands Sites Occitanie »,
- mettre en œuvre un tableau de bord permanent sur les publics avec l'accompagnement du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

**Pour les sites patrimoniaux culturels, exigences professionnelles liées à la médiation dans les cœurs emblématiques :**

- mobiliser les connaissances scientifiques accumulées par l'inventaire régional quand elles existent et conduire un travail de médiation afin de les adapter aux différents publics,
- Innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, numériques, artistiques,
- recrutement de professionnels de la médiation du patrimoine et du numérique,
- recours à des guides conférenciers agréés pour les visites,
- traduction des outils de médiation patrimoniale en 3 langues minimum participation de l'équipe de médiation aux formations régionales (du réseau grands sites, du service de l'inventaire...),
- formations / sensibilisation à destination des résidents qui le souhaitent (ambassadeurs).

**Les lieux de visite devront être dotés dans les 3 ans :**

- d'un projet scientifique et culturel (PSC, pour les musées de France) ou d'un schéma directeur (pour les sites historiques classés) ou d'une synthèse des deux pour un site double historique et musée, et intégrant une stratégie de développement touristique, définie avec les acteurs du tourisme.
- d'une stratégie numérique digitale au service du projet patrimonial, (site internet de qualité, contenus sur parcours de visite, réseaux sociaux, e-réputation) définie avec les acteurs du tourisme et obligatoirement en lien avec le site internet « Grands Sites Occitanie ».
- d'un parcours de visite intégrant de nouvelles approches numériques, immersives, ludiques ou artistiques et en 3 langues minimum.

#### **Les équipements culturels, grands événementiels identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :**

- produire des événementiels valorisant le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dans le cadre de leur programmation,
- inscrire un événementiel dans le cadre d'une programmation collective envisagée à l'échelle du réseau régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- se doter d'une stratégie digitale définie avec les acteurs du tourisme, (site internet, contenus culturels, réseaux sociaux, e-réputation...) obligatoirement en lien avec le site internet du « Grand Site Occitanie ».

### **Article 7 – Les outils et projets régionaux déployés**

---

#### **7.1 Les outils déployés par la Région pour le label « Grands Sites Occitanie » sont les suivants :**

- la marque : la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est propriétaire de la marque semi-figurative déposée auprès de l'INPI « Grands Sites Occitanie » comportant la dénomination et le logo,
- la charte graphique et ses conditions d'utilisation,
- les outils de communication régionaux mis à disposition par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ; les outils et supports numériques et prints, plv...
- les campagnes de promotion, nationales et internationales

#### **7.2 Par ailleurs, la région réalisera des projets collectifs dans le cadre du réseau « Grands Sites Occitanie », à titre d'exemples :**

- les journées techniques d'échanges de bonnes pratiques, séminaires, formations...
- les rencontres du réseau GSO
- l'observatoire de l'offre et de la demande, l'évaluation du dispositif GSO
- le plan qualité
- et autres projets collectifs....

#### **7.3 Appui ingénierie sur les projets GSO**

La direction de l'économie locale du tourisme de l'agriculture et de l'alimentation et ses partenaires pourront apporter une aide dans la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le cadre des contrats.

Les signataires du contrat GSO veilleront à associer la Région en amont de la réalisation des projets.

### **ARTICLE 8 - Intervention financière de la Région :**

Dispositif tourisme durable, responsable et solidaire-Grands principes voté à la Commission Permanente du 20 octobre 2023.

Et autres dispositifs de droits communs de la Région intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

## **ARTICLE 9 – Intervention du Département :**

Le massif du Canigó, patrimoine naturel remarquable des Pyrénées-Orientales, constitue un site emblématique de la chaîne des Pyrénées. A ce titre, il bénéficie d'une attention toute particulière de la part du Département depuis de très nombreuses années.

C'est pourquoi, le Département des Pyrénées-Orientales a, il y a plus de 20 ans, été à l'initiative de la création du Syndicat Mixte Canigó.

C'est également avec l'appui plein et entier du Département que le massif du Canigó a bénéficié de la labellisation Grand Site de France en 2012, renouvelé en 2018 et 2025, dans le but de :

- Préserver les paysages, la biodiversité et le patrimoine culturel,
- Gérer la fréquentation par l'organisation de la découverte du territoire,
- Contribuer au développement local, durable et solidaire du territoire.

Après la mise en œuvre du plan d'actions labellisé pour la période 2018-2024 l'ensemble des partenaires a coconstruit une demande de renouvellement de label pour la période 2025-2032 ; un avis favorable a été délivré par les services du ministère.

Depuis ses débuts, le Département accompagne ainsi cette dynamique de préservation et de valorisation des richesses du massif, par l'attribution d'une dotation statutaire annuelle, à hauteur de 180 000 € en 2024, et en finançant les divers programmes d'actions portés par le Syndicat Mixte.

Dans le cadre du Contrat Cadre Grand Site Occitanie, le Département des Pyrénées-Orientales poursuivra donc l'accompagnement de la dynamique initiée, à travers :

- la mobilisation de financements au cas par cas, dans la mesure de ses possibilités budgétaires et dans le cadre de ses politiques et dispositifs d'intervention de droits communs, et ce, après décision de l'Assemblée départementale délibérante.
- un appui technique en fonction des projets, afin d'aider le territoire labellisé dans la mise en œuvre des opérations structurantes prévues au contrat.

## **ARTICLE 10 – Durée :**

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

Il entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties.

Cette date sera, en tout état de cause, postérieure à la date à laquelle la délibération autorisant l'exécutif de la Région à le signer aura été rendue exécutoire.

## **ARTICLE 11 – Révision ou résiliation du contrat :**

Le contrat peut être modifié par avenant entre les parties.

**Annexe 1 – (Article 4) – Feuille de route (programme d'actions 2025 -2027)**

**Annexe 2 – (Article 5) – Liste des acteurs institutionnels concernés**

**Annexe 3 – (Article 6.1) – Convention cadre 2023–2027 Destination Canigó País Català**

Le présent contrat a été établi en 9 exemplaires originaux, lus acceptés et signés par les parties. Chacune des dites parties recevra un exemplaire original du contrat.

Date de transmission de l'acte: 16/01/2026

Date de reception de l'AR: 16/01/2026

066-246600415-CC\_001\_2026-CC

A G E D I

Fait à Prades

**Carole Delga**

Présidente

Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée



**Hermeline Malherbe**

Présidente

Conseil Départemental Pyrénées Orientales



**Aude Vivès**

Présidente de la commission  
« Destination touristique » du  
Syndicat Mixte Canigó Grand Site



**Robert Olive**

Président

Communauté de Communes  
Roussillon - Conflent



**Jean Louis Jallat**

Président

Communauté de Communes  
Conflent - Canigó

**Claude Ferrer**

Président

Communauté de Communes  
Haut - Vallesplr



**Jacques Garsau**

Président

Office de Tourisme  
Roussillon - Conflent



**Nadine Romieu**

Directrice

Office de Tourisme  
Conflent - Canigó



**Marie Costa**

Présidente

Agence d'attractivité touristique  
Amélie - País Català

Date de transmission de l'acte: 16/01/2026

Date de reception de l'AR: 16/01/2026

066-246600415-CC\_001\_2026-CC

A G E D I

Annexe 1 - (Article 4) - Feuille de route GSO Canigó - País Català ( Programme d'actions indicatives) Contrat 2023-2027

Axe n°	Orientation	Intitulé de l'opération	maître d'ouvrage	coût prévisionnel	Nature de l'action	état d'avancement (financier/études faisabilité)	calendrier réalisation 2025 2026 2027 2028	localisation	remarques	
<b>AXE -1- ANIMER ET FEDERER LES ACTEURS DE LA DESTINATION AUTOUR DES VALEURS ET ACTIONS COMMUNES</b>										
1. Animer et fédérer les acteurs de la destination autour des valeurs et actions communes	1.1. Plioter le partenariat de Destination et le label GSO	Animation du comité de Destination	Comité de destination	/	Fonctionnement	/	X X X X	Tout le territoire		
		Pilotage du GSO	Comité de destination	/	Fonctionnement	/	X X X X	Tout le territoire		
		Engagement d'une réflexion sur la pérennité et optimisation des modalités de coopération entre les parties prenantes de la Destination	Comité de destination	à définir	Fonctionnement	/	X X X X	Tout le territoire		
		1.2. Animer et fédérer les acteurs clés de la Destination	Animations ciblées autour des socio-professionnels	OTI	/	Fonctionnement	/	X X X X	Tout le territoire	
		Animation des comités de secteurs du Grand Site	SMCGS	/	Fonctionnement	/	X X X X	Tout le territoire		
	1.3. Nouer des partenariats et des coopérations au service de la Destination	Partenariat avec les acteurs de la Destination (Pr, PAH, PNC, ...)	Partenariat avec les acteurs de la Destination (Pr, PAH, PNC, ...)	SMCGS	/	Fonctionnement	/	X X X X	Tout le territoire	
		Partenariat à l'échelle départementale avec l'ADT et les autres GSO ou Destinations infra-départementales	Partenariat à l'échelle départementale avec l'ADT et les autres GSO ou Destinations infra-départementales	Comité de destination	à définir	Fonctionnement	/	X X X X	Tout le territoire	
		Partenariat à l'échelle régionale avec le CRTL et les autres GSO ou Destinations infra-régionales	Partenariat à l'échelle régionale avec le CRTL et les autres GSO ou Destinations infra-régionales	Comité de destination	à définir	Fonctionnement	/	X X X X	Tout le territoire	
		Partenariat à l'échelle pyrénéenne avec l'Agence des Pyrénées	Partenariat à l'échelle pyrénéenne avec l'Agence des Pyrénées	Comité de destination	à définir	Fonctionnement	/	X X X X	Tout le territoire	
		Partenariat à l'échelle transfrontalière à l'échelle de l'Euro-région Pyrénées-Méditerranée	Partenariat à l'échelle transfrontalière à l'échelle de l'Euro-région Pyrénées-Méditerranée	Comité de destination	à définir	Fonctionnement	/	X X X X	Tout le territoire	
<b>AXE -2- STRUCTURER ET QUALIFIER L'OFFRE D'ACCUEIL ET DE DECOUVERTE DE LA DESTINATION CANIGÓ PAIS CATALÀ</b>										
2.1. Organisation de la découverte du territoire et de l'accueil du public à l'échelle de la Destination	2.1. Organisation de la découverte du territoire et de l'accueil du public à l'échelle de la Destination	Mise en œuvre du schéma de signalétique routière et patrimoniale	SMCGS, CD66	50 000,00 €	Investissement	/	X X X X	Tout le territoire		
		Renforcement du maillage du territoire de la Destination en pôles d'accueil (info pratique et locale)	SMCGS	100 000,00 €	Investissement	Action prête à démarrer	X X X X	Tout le territoire		
		Maillage du territoire en schéma d'accueil du public	SMCGS	50 000,00 €	Fonctionnement	en cours	X X X X	Balcons sud, nord et est		
		Poursuivre la valorisation de l'offre de découverte des balcons du Canigó (nord, sud et est)	SMCGS	50 000,00 €	Fonctionnement	en cours	X X X X	Balcons sud, nord et est		
		Relayer l'offre de découverte des secteurs d'accueil du massif (Bande pratique)	SMCGS	20 000,00 €	Fonctionnement	en cours	X X X X	Massif du Canigó		
		Poursuite de l'observation de la fréquentation (écopompes, G24, flux vision, ...)	Comité de destination	/	Fonctionnement	en cours	X X X X	Tout le territoire		
		Expérimentation Herf Adapt avec le CRTL à Villefranche de Conflent	CRTL	/	Fonctionnement	en cours	X X X X	Villefranche de Conflent		
		Mise en place et suivi d'un protocole de mesure de la fréquentation en zone cœur	SMCGS	20 000,00 €	Fonctionnement	en cours	X X X X	Zone cœur du massif		
		Accueil d'un projet de thèse sur la fréquentation du massif	SMCGS	60 000,00 €	Fonctionnement	en cours	X X X X	Zone cœur du massif		
		2.2. Gestion et observation des flux de fréquentation	2.2. Gestion et observation des flux de fréquentation	Engagement d'une réflexion spécifique sur la baignade en rivière	SMCGS	15 000,00 €	Fonctionnement	en cours	X X X X	Tout le territoire
Mise en place et animation d'un dispositif incendie coordonné à l'échelle de la Destination	Comité de destination			60 000,00 €	Fonctionnement	en cours	X X X X	Tout le territoire		
Mise en place d'un dispositif expérimental d'accompagnement de la résolution des problématiques de gestion de la fréquentation sur certains sites engorgés de la Destination	Comité de destination			à définir	Fonctionnement	en cours	X X X X	Tout le territoire		
Mise en œuvre du schéma directeur des sentiers : requalification de l'intégralité du réseau de sentier de la zone cœur	SMCGS			750 000,00 €	Investissement	Dossier en cours de bouclage	X X X X	Zone cœur du massif	Action disposant d'une enveloppe réservatoire de FEDER (OS5)	
<b>3. Renforcement des mobilités</b>										
Axe 2. Structurer et qualifier l'offre d'accueil et de découverte de la Destination	Axe 2. Structurer et qualifier l'offre d'accueil et de découverte de la Destination	Préparation de la requalification de l'intégralité du réseau de sentier de la Destination (hors zone cœur)	SMCGS / CC / CD65	1 500 000,00 €	Investissement	/	X X X X	Tout le territoire		



Annexe 2 - (Article 5) : Liste des acteurs institutionnels concernés par le GSO Canigó - País Català

Contrat 2023-2027

Nom Institution	Fonction	Nom Prénom	Adresse	TEL	email	URL
<b>Représentants des services de l'Etat :</b>						
Préfecture	Monsieur le Préfet	Pierre Rogissart Du La Motte	Préfecture 34, Quai Sadi Carnot 65000 Perpignan	04 68 51 66 66	piere.rogissart@prefecture.fr	www.prefecture-orientales.gouv.fr
Sous-Préfecture	Monsieur le Sous-Préfet	Dedier CARPONCHIN	Sous-Préfecture de Prades 177 avenue du Général de Gaulle 65000 PRADES	04 68 51 67 60	dedier.carpochin@prefecture-orientales.gouv.fr	
	Monsieur le Sous-Préfet	Clara THOMAS	Sous-Préfecture de Carat 8 boulevard Simon Bolivar 65400 CERET	04 68 51 67 40	clara.thomas@prefecture-orientales.gouv.fr	
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGLN)	Directeur général	Philippe MAZENC	TOUR SEQUOIA - 4ème étage 82050 La Dalmeze Couderc	1 4083 2122	philippe.mazenc@dgla.gouv.fr	https://www.dgla.gouv.fr
UDAP	Madame l'Architecte des Bâtiments de France	Caroline MARLOT	UDAP des Pyrénées Orientales 7 rue Georges Blain BP 3048 65000 Perpignan	04 68 34 51 93	caroline.marlot@udap.pyr-orientales.fr	https://www.udap.pyr-orientales.fr
DDT	Monsieur le Directeur Départemental	Cyril VANROYE	DDT des Pyrénées Orientales 2 Rue Jean Ricopin 65000 Perpignan	04 68 38 12 34	cyril.vanroye@ddt.pyr-orientales.fr	https://www.ddt.pyr-orientales.fr
Commissariat Massif des Pyrénées	Madame la Commissaire	Coline BONNIEL	CGE Massif des Pyrénées 32, rue de la Chapelle 31000 TOULOUSE	661250285	coline.bonniel@massif-pyrenees.com	https://www.massif-pyrenees.com
DREAL Occitane	Monsieur le Directeur	Patrick BERG	Bâtiment F Roc-de-Chaussée haut (E0-103) 1 place Emile Blouin CS 10006 31952 Toulouse Cedex 9	05 67 63 23 00	patrick.berg@dreal-occitane.fr	https://www.dreal-occitane.fr
DREAL Occitane	Monsieur l'Inspecteur des sites	Bertrand FLORIN	DREAL Occitane 520 Albe Henri II de Montmorency CS 69007 34054 Montpellier Cedex 2	04 34 46 64 00	bertrand.florin@dreal-occitane.fr	https://www.dreal-occitane.fr
DRAC	Monsieur le Directeur	Michaël ROUSSEL	DRAC Occitanie Hôtel de Grava 5 rue Sully-Févrière 34000 Montpellier	04 67 02 21 00	michael.rousseau@drac-occitanie.fr	https://www.drac-occitanie.fr
<b>Représentants des Collectivités territoriales :</b>						
Euro-région Pyrénées-Méditerranée	Madame la Directrice	Régis CASES	El Centre del Món   Hall B   3ème étage 35, boulevard Saint Assise CS 7004 65011 Perpignan Cedex	04 48 22 22 34	regis.cases@europe.fr	https://europe.eu/fr
Région Occitane	Madame La Présidente	Carole Delga	Hôtel de Région 22 avenue de Maréchal Juin 31400 Toulouse	3010	carole.delga@region-occitane.fr	https://www.region-occitane.fr
Département des Pyrénées Orientales	Madame La Présidente	Hermeline Mahéba	Hôtel du Département 24, Quai Sadi Carnot - 65000 Perpignan	04 68 85 85 85	hermeline.maheba@departement-66.fr	https://www.departement-66.fr
Communauté de Communes du Haut Vallèspré	Monsieur le Président	Claude FERRER	CC Haut Vallèspré 6 Boulevard Rufinier - 65100 Ales-sur-Tech	04 68 21 62 05	claude.ferrer@hautvallespre.fr	https://www.hautvallespre.fr
Communauté de Communes Conflent	Monsieur le Président	Jean Louis JALLAT	CC Conflent Conflent Hôtel de ville - Route de Ria - 65500 Prades	04 68 05 05 13	jeanlouis.jallat@conflent.fr	https://www.conflentconflent.fr
Communauté de Communes Roussillon	Monsieur le Président	Robert OLIVE	CC Roussillon Conflent 1 Rue Michel Blanc - 66130 Ille-sur-Têt	04 68 57 95 95	robert.olive@roussillonconflent.fr	www.roussillonconflent.fr
Communauté de Communes Vallèspré	Monsieur le Président	Michaël COSTE	CC Vallèspré 6 Boulevard Maréchal Joffre - 65400 Carat	04 68 67 69 05	michael.coste@vallespre.com	www.vallespre.com
Communauté de Communes des Aspres	Monsieur le Président	René OLIVE	CC Aspres Bâtiment Multi-fonctions - Albe Hector Cap Delle Aye 65300 Thuir	04 68 53 21 87	rene.olive@cc-aspres.fr	www.cc-aspres.fr
Office de tourisme intercommunale Conflent Canigó	Madame la Directrice	Madame Romanu	10, place de la République 65500 Prades	04 68 05 41 02	madame.romanu@office-tourisme-conflent.com	www.office-tourisme-conflent.com
Agence d'attractivité touristique Andorre-Païs Català	Madame la Directrice	Valérie ARTUS	22 avenue du Vallèspré	04 68 39 01 96	valerie.artus@attractivite.com	www.attractivite.com
Conseil Départemental Service de restauration	Madame l'attachée territoriale	Alexandra KUGLER	24, quai Sadi Carnot - 65000 Perpignan Cedex	04 68 65 85 85	alexandra.kugler@cc-66.fr	www.cc-66.fr
<b>Bureau syndical du Syndicat Mixte</b>						
Sinçga	Madame la Présidente	Hermeline MAUHERBE		04 68 85 85 85	hermeline.maheba@cc-66.fr	
Sinçga	Madame la Vice-Présidente	Marie Edith PERAL		06 19 53 55 55	marie-edith.peral@cc-66.fr	
Sinçga	Monsieur le Vice-Président	Daniel Baux		06 32 07 30 30	daniel.baux@cc-66.fr	
Sinçga	Madame la Vice-Présidente	Caroline PAGES		06 30 57 57 50	caroline.pages@cc-66.fr	
Sinçga	Monsieur le Secrétaire	Stephane Villarubas		04 68 11 40 09	stephane.villarubas@cc-66.fr	
Sinçga	Monsieur le Président de la Commission Environnement et Site classé	Jean FERREER		06 03 78 81 35	jean.ferreer@cc-66.fr	

Sncgs	Madame la Présidente de la Commission Patrimoine	Valérie PORRA	05 30 27 27 56	valerie.porra@univ-poit.fr	www.univ-poit.fr
Sncgs	Monsieur le Président de la Commission Espérance et Prospective	Guillaume SOLER	06 89 31 69 31	gsoler@univ-poit.fr	
Sncgs	Madame la Présidente de la Commission Tourisme	Aude VIVES	06 07 56 30 51	aude.vives@univ-poit.fr	
Sncgs	Monsieur le Président de la Commission Activités de pleine nature	Guy OUDOUDES	06 87 30 31 23	guy.oudoudes@univ-poit.fr	
Sncgs	Monsieur le Président de la COPIL Nature 2000	Antoine CHRYSOSTOME	05 29 05 46 65	antoine.chrysostome@univ-poit.fr	
Sncgs	Monsieur le délégué de la CAC	Guy CASSOLY	06 29 48 67 26	guy.cassoly@univ-poit.fr	

**Membres invités :**

RGSF	Monsieur le Président du Réseau des Grands Sites de France	Louis VILLARET	01 48 74 39 29	contact@grandsiteofrance.com	www.grandsiteofrance.com
Pnr des Pyrénées Catalanes	Monsieur le Président	Michel GARCIA	04 68 04 97 60	contact@pnr-catalanes.com	www.pnr-catalanes.com
Pays Pyrénées Méditerranée	Madame la Présidente	Nathalie REGOND - PUYRAS	04 67 67 43 24	contact@payspyreneesmediterranee.com	www.payspyreneesmediterranee.com
Pays d'Art et d'Histoire Conflent Causse	Madame la Directrice	Nadine ROMIEU	04 68 06 41 02	nadine.romieu@paysconflentcausse.com	www.paysconflentcausse.com
Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier des vallées catalanes	Monsieur le Directeur	Jean-François PUGIBERT	04 68 83 99 49	jpugibert@payscatalanes.com	www.payscatalanes.com
Fédération des Réserves naturelles Causse	Monsieur le Président	Jean-Luc BLAISE	04 68 05 38 20	secretariat@reserves-naturelles-causses.com	www.reserves-naturelles-causses.com
Office Français de la Biodiversité	Monsieur le Chef de service départemental	Rémi ARGENTO	04 68 67 41 05	remy.argento@ofb.fr	https://www.ofb.fr
Agence des Pyrénées	Présidente de la région promotion de Pyrénées et Vallées Pyrénées	Florence LAPARRA	95 190 3556	fflor@agencepyrenees.com	https://www.agencepyrenees.com
Agence Départementale du Tourisme	Madame la Présidente	Audrey VIVES	04 68 51 52 53	audrey.vives@atd.fr	www.atd.fr
Comité Régional du Tourisme	Monsieur le Président	Vincent GARREL	04 30 83 84 20	vincent.garrel@crtd.fr	www.comitepyrenees.com
UPVD Université de Poitiers Via Domitienne	Madame la professeure - Sociologue	Cécilia CLAEYS	06 67 27 41 22	cecilia.claeys@univ-poit.fr	https://crsem.univ-poit.fr/fonctionnement/gouvernance
FFC pour offre découverte Volo	Responsable des Equipements Sportifs	Jérôme KRIER	06 99 17 51 90	jkrier@ffc.fr	https://ffc.fr

**Les lieux de visite (sites historiques ou musées)**

Abbaye Sainte-Michel-de-Culca	Monsieur le Coordinateur	Loïc SCHOEPLIN	04 68 96 15 35	loic.schoeplin@gmail.com	https://www.abbayevois.org/
Abbaye Saint-Martin-de-Campagny	Représentant	Patrice DE SAGGAN	04 68 05 00 03	infos@abbaye-saint-martin-de-campagny.org	https://www.abbaye-saint-martin-de-campagny.org/
Abbaye Sainte-Marie - Ades-sur-Tech	Mme l'adjoint au Maire	Christine CORBEL	04 68 83 90 66	abbaye.ades-sur-tech@orange.fr	https://www.ville-ades-sur-tech.fr/abbaye-sainte-marie-ades-sur-tech/
Prieuré de Sarrabona	Madame la Responsable du site	Annick LE FLOCH	06 89 84 09 30	annick.lefloch@sarrabona.fr	https://www.ledepartement66.fr/dossier/le-prieure-de-sarrabona/
Fort Libéria Unesco	Monsieur le Directeur	Mr MENE	04 68 96 34 01	fortliberia@univ-poit.fr	https://fort-liberia.com/
Remparts de Villeneuve-de-Conflent du Sud-Ouest de la Vallée de la Péninsule	Monsieur le Président	Bénédict PARENT	04 68 05 87 05	remparts@villeneuve.fr	https://www.villeneuve-de-conflent.fr/villeneuve-de-conflent/
Fort Lugard	Mme l'adjoint au Maire	Jeanne MANSON	04 68 30 70 83	jeanne.manson@ville-poit.fr	https://www.ville-poit.fr/le-fort-lugard/
Orgues-d'Ille	Madame la Responsable du site	Ingrid ANPOTTA	04 68 84 13 13	anpotta@ville-poit.fr	https://www.orgues-d'ille.com/
gorges de la Cornée	Monsieur le maître de l'ouvrage	Jean-Jacques ROUCH	06 89 89 89 89	jean-jacques.rouch@gmail.com	https://www.gorges-de-la-cornee.com/
Musee de la mine d'Escaro-Villa	Monsieur le maire d'Escaro	Daniel ASPE	04 68 97 15 54	danieldaspe@gmail.com	https://www.musee-mine-escaro.fr/
Train jaune	Représentant Train jaune	Laod Jean-François	05 29 73 50 71	laod@trainjaune.com	https://www.trainjaune.com/
Chaie thermale du soliel - Anelle-les-Bains	Monsieur le Directeur	Nicolas BROUILLET	04 68 67 99 00	nicolas.brouillet@anelle-les-bains.com	https://www.anelle-les-bains.com/
Val Vézir sources de l'Anelle - Vermeil-les-Bains	Responsable d'exploitation	Luis RUIJG	06 70 73 96 61	luis.ruijg@valvezir.com	https://www.valvezir.com/
Chaie thermale du soliel - Molliès-les-Bains	propriétaire-complémentaire	Pascal DAUBE	04 68 05 44 40	pascale.daube@molliès-les-bains.com	https://www.molliès-les-bains.com/
Chaie thermale du soliel - La praste	Directrice	Alexandra BARRONEDA	04 68 87 98 60	alexandra.barroneda@la-praste.com	https://www.la-praste.com/
Musee d'Art moderne de Carat	Monsieur le directeur-conservateur	Jean-Roch DUMONT SAINT PIERRE	04 68 87 27 76	jean-roch.dumont@carat.com	https://www.musee-carat.com/
Chateau Musée de Belestua	Monsieur le directeur-conservateur	Franck KUTENI	04 68 84 55 55	franck.kuteni@belestua.com	https://www.musee-belestua.fr/
Musée d'Art et d'histoire de la Vallée de la Péninsule	Monsieur l'adjoint de conservation	Alain SANCHEZ	06 67 65 35 76	alain.sanchez@vallée-de-la-péninsule.com	https://www.vallée-de-la-péninsule.com/
Musée de la Vallée de la Péninsule	Directeur	Stéphane FORTAS	04 68 84 55 55	stephane.fortas@vallée-de-la-péninsule.com	https://www.vallée-de-la-péninsule.com/
Musée de la Vallée de la Péninsule	Directeur adjoint	Jean-Pierre TIGLIENT	04 68 87 03 13	jean-pierre.tiglient@vallée-de-la-péninsule.com	https://www.vallée-de-la-péninsule.com/

Date de transmission de l'acte: 16/01/2026

Date de reception de l'AR: 16/01/2026

066-246600415-CC\_001\_2026-CC

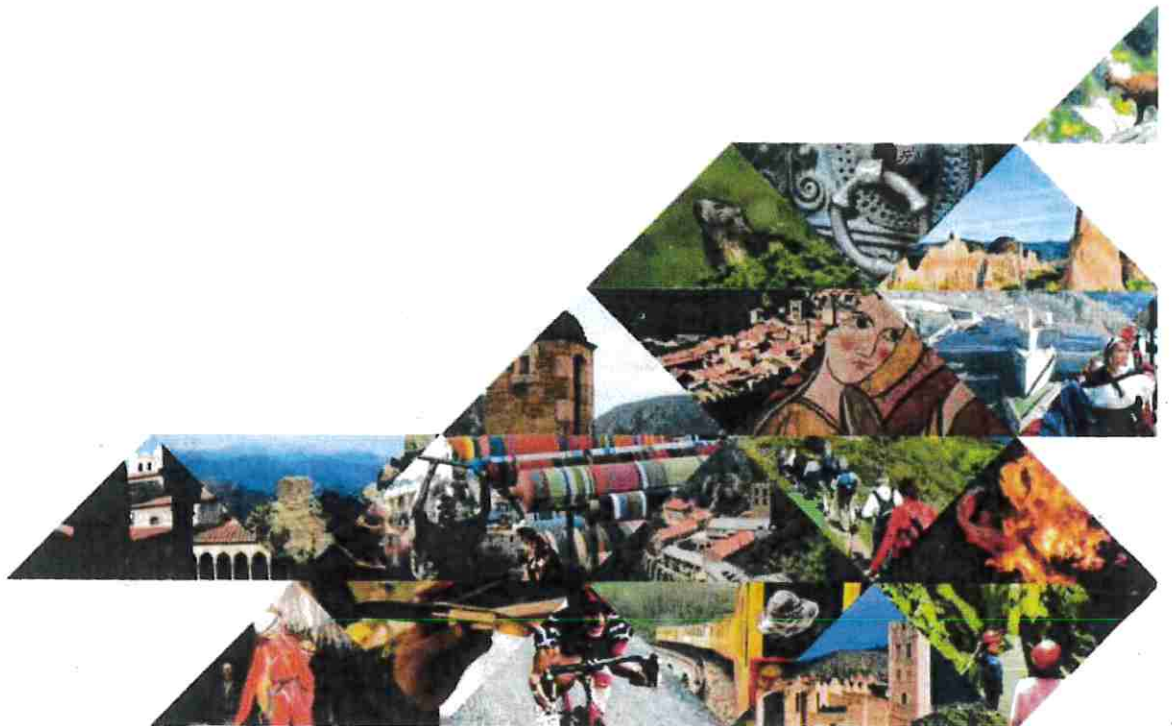
AGED I

**CANIGO**  
LA MONTAGNE SACRÉE  
DES CATALANS

# DESTINATION Canigó - País Català

## Convention Cadre 2023-2027

SM Canigó Grand Site / CC Conflent Canigó / CC Haut Vallespir / CC Roussillon Conflent  
OTI Conflent Canigó / AA Amélie-Haut Vallespir-País Català / OTI Roussillon Conflent



**ENTRE,**

**En qualité de membres fondateurs du Comité de Destination Canigó – País Català**

- **Le Syndicat Mixte Canigó Grand site**  
dont le siège social est situé, 73 Avenue Guy Malé 66500 Prades  
représentée par sa Présidente, Madame Hermeline Malherbe.  
Siret : 25660177400035  
Par ailleurs « **le Chef de file GSO**»,
- **La Communauté de Communes du Haut-Vallespir-**  
dont le siège social est situé, 8 Boulevard Riu Ferrer, 66150 Arles sur Tech  
représentée par son Président, Monsieur Claude Ferrer  
Siret : 24660054800084
- **La Communauté de Communes Conflent-Canigó**  
dont le siège social est situé, Hôtel de ville, Route de Ria, 66500 Prades  
représentée par son Président, Monsieur Jean Louis Jallat  
Siret : 81524969300012
- **La Communauté de Communes Roussillon-Conflent**  
dont le siège social est situé, 1 Rue Michel Blanc – 66130 Ille sur Têt  
représentée par son Président, Monsieur William Burghoffer  
Siret : 24660041500102

**ET,**

**Les offices de tourisme de la Destination Canigó – País Català**

- **L'Office de Tourisme Intercommunal Conflent Canigó**  
dont le siège social est situé, 10, Place de la République – 66500 Prades  
représenté par son Président, Monsieur José Montessino  
Siret : 81524969300012  
Ci-après « **Référent GSO Vallée de la Têt**»,
- **L'Office de Tourisme Communautaire Roussillon Conflent**  
dont le siège social est situé, 2 place Henri Demay – 66130 Ille sur Têt  
représenté par sa Présidente, Françoise Cristofol  
Siret : 24660041500144  
Ci-après « **OT Associé GSO N°1**»,
- **L'Agence d'Attractivité Amélie-Haut Vallespir-País Català**  
dont le siège social est situé, 22 Avenue du Vallespir, 66110 Amélie-les-Bains-Palalda  
représenté par sa Présidente, Marie Costa  
Siret : 77612651800021  
Ci-après « **Référent GSO Vallée du Tech**»,

**Étant préalablement exposé que,**

Le Comité de Destination est constitué par les quatre membres fondateurs, plus précisément, les communautés de communes de Roussillon-Conflent, du Haut Vallespir, de Conflent Canigó et le Syndicat mixte Canigó Grand Site, ainsi que, les trois offices de tourisme communautaires de la destination touristique Canigó – País Català.

Lors de sa constitution, en avril 2016, le Comité de Destination Canigó – País Català affichait sa détermination à proposer une alternative touristique crédible entre l'économie de la Neige et celle du sable.

Dans un univers touristique très concurrentiel, le comité de destination, conformément aux préconisations émises par Atout France (Contrat Spott), a souhaité relever le défi de faire émerger une nouvelle destination touristique en France autour du Canigó.

Une première étape consistait à passer d'une attractivité segmentée, liée à quelques spots touristiques (Le Pic, les sites patrimoniaux et naturels, le thermalisme...), à une attractivité globale autour d'une histoire commune.

De nombreux investissements ont donc été réalisés sous l'égide du CoDest, tant dans les domaines structurels (Numérique, signalétique, itinérances...) qu'organisationnels (Refuges, Apn, Sadi...)

Les prises de positions communes du CoDest en faveur de la Destination ont permis une reconnaissance institutionnelle auprès des acteurs départementaux, régionaux (GSO), nationaux (atout france, rgsf...), internationaux (Europe...)

Plus récemment, un important travail sur la stratégie marketing et partenarial a été élaboré par un panel d'acteurs touristiques publiques et privés. La Destination s'est ainsi dotée d'un cadre clair, d'outils coconstruits et de valeurs partagées, permettant aux socio-professionnels comme aux institutionnels de développer leurs activités respectives en synergie avec la Destination.

Aujourd'hui, aux côtés des Neiges Catalanes, du littoral Catalan et de la ville de Perpignan, Le Canigó est en passe de devenir une des 4 destinations visibles des Pyrénées Orientales.

Afin d'accompagner cette ambition, le CoDest souhaite par la présente convention et celles y afférent, poursuivre le partenariat et poser les objectifs, les moyens et les modalités de coopération à l'échelle de la Destination Canigó – País Català.

**Il a été convenu ce qui suit**

## ARTICLE 1 - Un projet bâti sur un socle de valeurs partagées....

Le Comité de Destination Canigó – País Català est le garant de la structuration et de la promotion d'une Destination touristique respectueuse de valeurs fondamentales, et d'orientations stratégiques précisées ci-après :

### 1.1 Les Valeurs

- **Un étendard : El Canigó, montagne sacrée des catalans.**  
La destination tisse son partenariat autour d'un thème patrimonial fédérateur : Le Canigó, montagne sacrée des catalans.
- **Respect et valorisation des Labels territoriaux existants**  
Le CoDest privilégie un développement touristique en accord avec les valeurs portées par les labels territoriaux du GSF, PNR, PAHs, UNESCO.  
Ces valeurs reposent sur la mise en avant de l'esprit des lieux et l'expérience du lieu, la préservation dynamique, l'accueil et le partage, la mise en valeur du site, la simplicité volontaire ainsi que l'économie et le développement durable pour un développement économique du territoire.
- **Appui aux valeurs constitutives de la marque**  
Le CoDest soutient la logique de marque engagée avec les acteurs touristiques. Cette démarche s'est concrétisée par la réalisation d'un guide précisant les valeurs communes portées par la marque et les techniques permettant à chacun de les décliner dans leur activité propre.  
Autour d'une mise en récit (storytelling) de la Destination, 3 axes de valeurs ont été identifiés :
  - La Catalanité, identité, culture et art de vivre partagé.
  - El Canigó, Montagne sacrée, cœur battant du País Català
  - Un absolu de nature

### 1.2 Les orientations stratégiques

#### Le projet stratégique

La stratégie touristique de la Destination est issue d'un long processus de construction collective qui repose sur les principes fondamentaux ci-après :

- **L'exigence d'un standard de qualité international**  
Les Offices de tourisme proposent dans le cadre de la Destination une sélection de leur offre touristique répondant aux standards des attentes des clientèles internationales. Cette offre qualifiée est à minima d'intérêt Régional et réponds ainsi aux critères requis pour être valorisée dans le cadre du contrat de destination Pyrénées 2022/25  
Les prestataires ne présentant pas les prérequis suffisants pour être sélectionnés seront accompagnés pour se mettre à niveau.
- **La valorisation d'une offre touristique durable et responsable.**  
Cette offre maille l'ensemble de la destination et s'organise en 4 filières principales : Le

tourisme de nature / Le bien-être et Le thermalisme / Le tourisme patrimonial et culturel / Les savoir-faire

Elle répond aux alternatives proposées par l'écotourisme, le slow tourisme, le tourisme expérientiel et s'inscrit dans les valeurs portées par la destination.

- **Un prérequis : la qualification des éléments constitutifs de l'offre**

Afin de conforter la Destination dans sa dimension d'excellence, le CoDest souhaite insuffler une dynamique conduisant à la qualification des éléments constitutifs de l'offre.

**L'hébergement**

Le CoDest reste attentif à la qualification de l'offre d'hébergement marchand. Et à l'implication de l'hébergement non marchand dans l'économie locale.

**La restauration**

Le CoDest appelle à une dynamisation de la production locale et de la gastronomie Catalane dans les établissements de la Destination

**Les savoir-faire agricoles et artisanaux**

Considérant que ces savoir-faire sont des marqueurs de l'identité locale, le CoDest souhaite accroître leur visibilité.

**Les sites patrimoniaux naturels et culturels**

Ils constituent la richesse de la destination.

- **La définition de 4 entités paysagères**

Le CoDest approuve une organisation spatiale de la destination autour de 4 entités paysagères distinctes : Le massif du Canigó, Les vallées du Tech et de la Têt, Les balcons nord et sud, Le piémont des Aspres

- **La signature de la Destination**

Le CoDest s'accorde à faire promouvoir le plus largement, la signature de la destination « Canigó, montagne sacrée des Catalans ». Le comité pourra proposer d'autres bannières.

- **Une zone de chalandise prioritaire : L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée**

La Destination se situe au cœur de cette Eurorégion : - 7 millions d'habitants / - 3 Métropoles : Montpellier / Toulouse / Barcelone

Les actions partenariales seront menées prioritairement sur ce périmètre.

Des actions hors euro-région restent possibles en partenariat (selon les thématiques) avec l'ADT 66 / La Région...

- **L'observation touristique**

Le CoDest souhaite doter la Destination d'outils d'observations et d'aides à la décision

- **La mobilisation des habitants**

Habiter mieux et ensemble le territoire reste le but ultime des efforts fournis par le CoDest.

Les actions mobilisant les habitants autour de ces valeurs partagées seront privilégiées (greeters, cartes ambassadeurs, bénévolat...)

## ARTICLE 2 - Définitions :

Dans la présente convention, les termes suivants seront utilisés :

- ↳ CoDest pour Comité de Destination Canigó – País Català
- ↳ CelTec pour Cellule Technique.
- ↳ SMCGS pour Syndicat Mixte Canigó Grand Site
- ↳ OT pour Office de tourisme
- ↳ GSO pour Grand Site Occitanie - Canigó - Pays Catalan
- ↳ RGSF pour Réseau Grand Site de France
- ↳ PAH pour Pays d'Art et d'Histoire
- ↳ DGS pour Direction Générale des Services.

## ARTICLE 3 - Objet :

La présente convention cadre est établie entre les 7 partenaires de la Destination Canigó – País Català

La Convention a pour objet :

- ↳ De préciser les modalités de gouvernance de la destination et le rôle de ses membres.
- ↳ De définir les axes de partenariat prioritaires
- ↳ De préciser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'objet.

Les signataires s'engagent à promouvoir les valeurs définies et précisées dans le cadre de la stratégie partenariale élaborée par les Offices de tourisme et les prestataires professionnels et synthétisées dans le livre de la marque.

## ARTICLE 4 - Périmètre

La Destination Canigó – País Català est organisée autour du massif du Canigó, de ses vallées Tech et Têt, balcons Nord, Sud et piémont.

Elle comprend les 3 communautés de communes Conflent Canigó, Haut Vallespir et Roussillon Conflent, et intègre l'ensemble des communes adhérentes au SMCGS.

Ce périmètre est susceptible d'évoluer au regard des opportunités partenariales.

## ARTICLE 5 - Durée :

La convention est conclue pour une durée de 4 ans

Elle entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties.

## ARTICLE 6 - Révision ou résiliation de la convention

La convention peut être modifiée par avenant entre les parties.

Les parties peuvent mettre un terme anticipé à la présente convention par lettre recommandée et respectant un préavis de 6 mois mais restent solidaires des actions engagées.

## CHAPITRE I – LA GOUVERNANCE

### ARTICLE 7 - Gouvernance de la Destination

Le projet de destination est le fruit d'une co-construction. Chaque partenaire, communauté de communes, offices de tourisme, smcgs est équitablement et solidairement responsable de son animation.

La gouvernance s'exerce sur 3 niveaux :

#### 1. Le Comité de Destination (Pilotage Destination)

Composition : 15 membres

- 4 Présidents, représentant les 3 communauté de communes + le Smcgs
- 3 Présidents représentant les Offices de tourisme de la Destination
- 4 Directeurs, (3 Dgs + 1 Smcgs)
- La Cellule Technique (4 personnes)

#### 2. Une Cellule Technique (Décisions Opérationnelles)

Composition : 4 membres

- 3 Responsables OT Communautaires : Conflent Canigó / Roussillon Conflent / Sud Canigó
- 1 Chef de file : Smcgs

#### 3. Un Comité Touristique Territorial

Il rassemble :

- Les groupes de travail permanents ou ad hoc
- Le comité de pilotage du GSO

### ARTICLE 8 - Rôle du Comité de Destination

Le CoDest,

- Définit les objectifs à atteindre
- Décide des arbitrages politiques
- Valide les plans d'actions présentés par la cellule technique.
- Choisi le chef de file adéquat pour porter les projets et actions au nom de la Destination.

### ARTICLE 9 - Décision du Comité de Destination

Les décisions engageant le comité de destination sont prises à l'unanimité des signataires

1 voix par structure

### ARTICLE 10 - La Cellule Technique

Le Comité de Destination souhaite que les membres de la Cellule Technique œuvrent à concrétiser les orientations exprimées dans la présente convention

La CelTec,

- Met en œuvre les moyens nécessaires au développement de la Destination dans le cadre des orientations validées par le Comité de Destination.
- Propose au CoDest un plan d'action annuel
- Rend compte au CoDest des activités et résultats concernant la Destination
- Élabore la stratégie partenariale et touristique de la destination.

### ARTICLE 11 - Le Comité Touristique Territorial

- La création et l'animation des groupes de travail permanents et ad hoc s'effectuent à l'initiative et sous le contrôle de la CelTec
  
- La CelTec conduit l'animation du label GSO sur la Destination sous l'égide du CoDest. Elle organise notamment les comités techniques et comités de pilotage GSO.

### ARTICLE 12 - Rôle du SMCGS :

Le syndicat mixte :

- Coordonne pour le GSO les actions des OTs référents
- Garant de l'équité de traitement territorial
- Assure la coordination à l'échelle du territoire
- Relais entre la région et les Ots pour les éléments hors champs de la présente convention.

### ARTICLE 13 - Rôle des Ots

La Destination Canigó – País Català, est coconstruite par les OTs.

Ils intègrent cette dimension dans leurs missions régaliennes respectives.

### ARTICLE 14 - Formalisation du partenariat

3 niveaux de conventions pour 3 temps d'actions

#### 1. Convention cadre et partenariale 4 ans

En accord avec le GSO, elle précise la stratégie de la destination, les objectifs et valeurs partagées.

**2. Avenant programmatique et financier annuel**

Il est établi en phase avec les orientations budgétaires des communautés de communes et est lié aux fiches actions détaillées

**3. Conventions de moyens (ponctuel)**

Établies entre les membres du CoDest, elles peuvent être multilatérales ou bipartites pour accompagner une action (ex : salon...)

Chacune des parties s'engage à mobiliser les moyens techniques et humains nécessaires à la bonne réalisation des actions prévues.

**ARTICLE 15 - Calendrier**

En accord avec le fonctionnement budgétaire des partenaires et les impératifs liés à la saison touristique, Le Codest se réunira 3 fois par an

- En Octobre (Bilan de saison et programmation budgétaire)
- En Février (Structuration opérationnelle)
- En Mai (Lancement de saison)

La cellule technique et les groupes constituant le Comité Touristique Territorial se réuniront autant que de besoin.

**ARTICLE 16 - Avenant programmatique et financier**

Chaque année, un avenant programmatique et financier annuel détaillant les actions envisagées en année n+1, sera présenté par la CelTec au CoDest.

Les co-signataires préciseront les modalités des engagements financiers.

Après validation par le CoDest, la CelTec mettra en œuvre ce programme.

## CHAPITRE II – LE LABEL GSO

### ARTICLE 17 - Le contrat GSO

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a sélectionnée 41 sites culturels, patrimoniaux, historiques, naturels, exceptionnels afin de structurer des destinations touristiques majeures en organisant une offre d'excellence dans les Grands Sites Occitanie. L'objectif affirmé étant d'intégrer le top 10 des destinations européennes.

Chacun des Grands Sites se positionnant de fait comme une destination touristique à part entière. La CelTec devra s'assurer du renouvellement du Contrat Grand Site Occitanie Canigó – Pais Català. Le chef de file du contrat GSO pour le compte du CoDest est le SMCGS.

### ARTICLE 18 - Gouvernance du GSO

Dans le cadre de la mise en œuvre des GSO, la région a souhaité s'appuyer sur un office de tourisme référent par Grand Site. À cet office, de catégorie 1, sont dévolues des missions essentielles de structuration et de promotion dans une logique d'optimisation locale de la politique touristique régionale.

Au regard de la spécificité géographique montagnarde du Canigó, et particulièrement de l'articulation socioéconomique autour des 2 vallées de la Têt et du Tech, la région a autorisé à titre dérogatoire que le Grand Site Canigó soit doté de 2 Offices de tourisme référents, 1 par vallée. Aux conditions suivantes, que les Ots soient classés en 1ère catégorie, qu'ils assurent la promotion de l'ensemble du périmètre du GSO et plus généralement qu'ils répondent aux obligations particulières du Contrat GSO.

Les 2 OTs référents sont :

- Pour la vallée de la Têt, l'**OTI Conflent Canigó**
- Pour la vallée du Tech, l'**agence d'attractivité "Amélie-les-Bains Haut Vallespir"**

Afin de conforter la dynamique collaborative engagée sur le territoire, et pour optimiser au plus près du terrain les retombées du dispositif GSO, le comité de destination a également souhaité associer étroitement à la gouvernance, l'**OTI Roussillon Conflent**.

Cette unité ainsi constituée s'intègre dans le schéma de gouvernance du GSO et se réunira autant de fois que nécessaire sur simple demande de l'une ou l'autre des parties.

Le pilotage du Label GSO est assuré par un comité composé des signataires et des partenaires du contrat GSO. (cf contrat GSO)

### ARTICLE 19 - Territoires hors périmètre des Ots référents :

Une partie du périmètre du GSO ne relève pas des zones de compétences des 2 offices de tourisme référents :

En complément de l'organisation par thématiques et pour des logiques de proximité géographique, les offices de tourisme référents assureront un appui logistique de proximité.

L'office de tourisme référent "Conflent Canigó", de 1ère catégorie, assurera un relais avec l'office communautaire Roussillon Conflent.

Date de transmission de l'acte: 16/01/2026

Date de reception de l'AR: 16/01/2026

066-246600415-CC\_001\_2026-CC

A G E D I

L'agence d'attractivité "Amélie-les Bains Haut Vallespir", de 1ère catégorie, assurera un relais avec les communes de Reynes, Calmeilles et Oms.

Le cas échéant, Le Smcgs, assurera le relais avec les communes relevant d'autres communautés de communes.

**ARTICLE 20 - Publication :**

La présente convention a été établie en 8 exemplaires originaux, lus acceptés et signés par les parties. Chacune des dites parties recevra un exemplaire original de la convention.

Fait à Rodés Le 17 FÉVRIER 2023

Pour Le Syndicat Mixte  
Canigó Grand Site  
La Présidente  
Hermeline MALHERBE



Pour La Communauté de Communes Conflent-  
Canigó  
Le Président

Jean Louis JALLAT



Pour La Communauté de Communes du Haut-  
Vallespir-Sud Canigó  
Le Président

Claude FERRER  
8, Boulevard  
du Rudelet  
de Têt  
Aix-sur-Tech



Le Référent GSO Vallée du Tech

Marie Costa

Présidente

Agence d'Attractivité  
Amélie Haut Vallespir - Pais Català



Pour La Communauté de Communes Roussillon-  
Conflent  
Le Président

William BURGHOFER



Le Référent GSO Vallée de la Têt

José Montessino

Président  
OTI Conflent-Canigó



L'Office Associé GSO N°1

Françoise Christofol

Présidente

OTI Roussillon Conflent

